

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Île Gloriette
BP 64623
44046 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! SA Conseil d'Administration
! ORGANISATION REVISION ET EXPERTISE...
! 36 RUE RUSSEIL
!
!
! 44000 NANTES

! SA Conseil d'Administration
! ORGANISATION REVISION ET EXPERTISE...
! 36 RUE RUSSEIL
!
!
! 44000 NANTES

Numéro RCS : NANTES B 312 744 832

<5232/1978B00169>

Dénomination sociale :

ORGANISATION REVISION ET EXPERTISE COMPTABLE DE
L'OUEST

! Pièces déposées le 13/09/2000

Numéro : 2005448

! PV CONSEIL ADMINISTRATION du 13/07/2000
! - NOMIN. DIRECTEUR GENERAL

Le Greffier,

ORECO
Société Anonyme au capital de F. 864000
Siège Social : 36 rue Russeil BP 41404-44014 NANTES CEDEX 1

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 JUILLET 2000

L'an deux mille
Le 13 juillet, à 10 heures

Les administrateurs de la société ORECO se sont réunis en conseil, au siège social

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :
Monsieur ALBERT Jean Paul
Monsieur HERVE Philippe
Monsieur GUINE Patrick

Le conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement

Monsieur ALBERT Jean Paul préside la séance
Monsieur GUINE Patrick remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le conseil adopte ce procès-verbal.


Le président fait connaître au conseil qu'il lui paraît souhaitable que deux directeurs généraux lui soit adjoint pour l'assister dans ses fonctions et il propose au conseil de nommer à ces deux postes Monsieur HERVE Philippe et Monsieur GUINE Patrick

NOMINATION DE DEUX DIRECTEURS GENERAUX

Le conseil accédant à la demande de Monsieur ALBERT Jean Paul nomme Monsieur HERVE Philippe et Monsieur GUINE Patrick directeur général de la société pour une durée égale à celle des fonctions du président.

Sur la proposition du président, le conseil d'administration délègue à Monsieur HERVE et à Monsieur GUINE les pouvoirs, qu'ils exerceront concurremment avec le président et sous leurs responsabilités et dans les mêmes limites que celui-ci

REMUNERATIONS DES DIRECTEURS GENERAUX

 JS PH

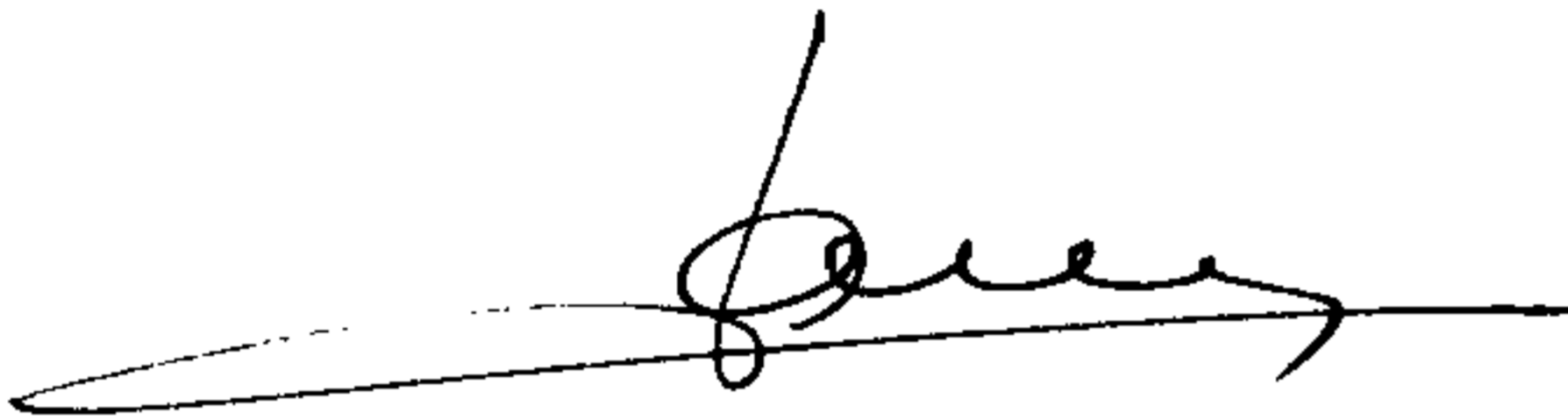
Le conseil décide de maintenir la rémunération de chaque directeur général administrateur au même niveau que celui fixé par le conseil d'administration du 26 Août 1998.

Les frais de déplacements continueront d'être facturés à la société sur la base du dernier tarif administratif connu

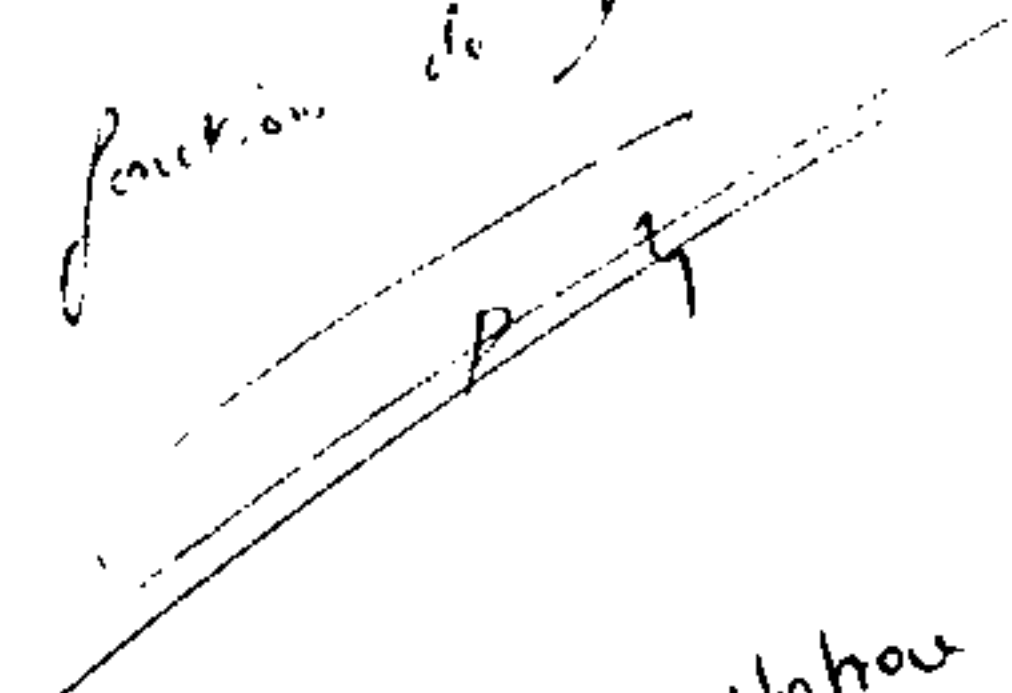
Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 10 heures.30

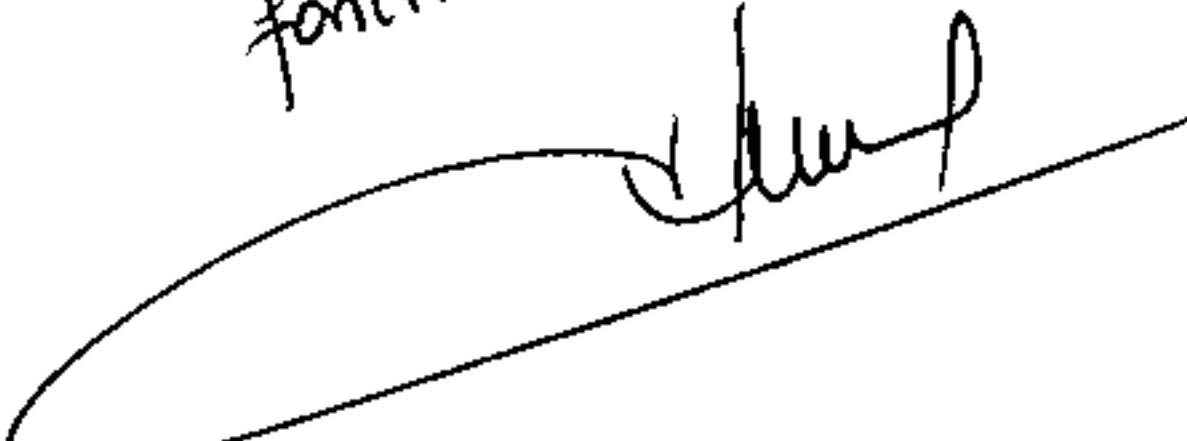
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les administrateurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Bon pour acceptation
des fonctions de Directeur général

A handwritten signature in black ink, written over two horizontal lines.

Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur général

A handwritten signature in black ink, written over two horizontal lines.